

Je répète les mots «ne peuvent être réintégrés».

Cela, en dépit de la communication que vous m'avez adressée le 24 juin, m'assurant que le budget de la défense ne serait l'objet d'aucune réduction.

Le gagne-pain de 1,600 citoyens de notre communauté, soit environ 4 p. 100 de notre population totale, est en jeu.

Nous espérons que votre gouvernement s'emploiera sans tarder à régler cette crise.

On parle ensuite de l'inquiétude où la communauté est plongée.

Comme le maire de la ville de Dartmouth et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse l'ont rappelé, on a eu une nette impression, à la suite des questions posées à la Chambre; de la correspondance échangée avec le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen), à l'égard des politiques gouvernementales visant les conditions économiques en particulier, par rapport aux dépenses pour la défense dans notre région. On a eu l'impression que le gouvernement actuel ne prendrait aucune initiative, dans le cadre de son programme visant la défense du territoire et n'établirait aucune politique pouvant nuire à l'économie de notre région. C'est bien ce qu'il a fait. Il ne fait aucun doute que la situation où se trouve la Fairy Aviation résulte de la compression des dépenses et des programmes de défense.

Je voudrais pour commencer faire ressortir un ou deux points avant de poser quelques questions de fond. Encore une fois, je ne m'attends pas à ce que le secrétaire parlementaire puisse y répondre, mais c'est important à mon sens. J'aimerais citer un passage d'un discours fait par le premier ministre actuel (M. Trudeau) à une époque où il faisait ardemment campagne pour le devenir. Il a prononcé ce discours à Hamilton en juin 1968. Voici ce qu'il dit entre autres:

Dans une économie en rapide évolution, des travailleurs viennent parfois à perdre leur emploi à cause de modifications profondes aux programmes et à la politique du gouvernement. Ces travailleurs ont droit à un supplément raisonnable de revenu s'ils ne peuvent trouver d'autres emplois dans le voisinage et si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent bénéficier du programme de recyclage et de reclassement du gouvernement.

Les mots clés sont «supplément de revenu» et le fait qu'ils ne peuvent profiter du programme de perfectionnement et de déplace-

ment de l'État a son importance. Le premier ministre ajoutait:

Étant donné la nature de la spécialisation de ces employés, il semble qu'ils ne pouvaient facilement s'intégrer à la collectivité. D'autre part, et pour différentes raisons, dont la moindre n'est pas la longue durée de leur emploi dans un genre de travail, je conçois mal que tous puissent faire l'objet d'un recyclage utile et rapide. Il reste le recasement. Je ne ferai qu'une remarque, très brève, à ce propos. Lorsqu'il est imposé, nous avons la preuve manifeste de notre échec.

Ma seule remarque, très brève, c'est que si le recasement est imposé, notre régime de gouvernement a lamentablement échoué.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

[Français]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur le président, l'honorable député vient de saisir la Chambre d'une question qui lui tient beaucoup à cœur, et à juste titre, puisqu'il s'agit de l'emploi de plusieurs personnes touchées par la fermeture d'une corporation. Cependant, je me demande à quel ministère, exactement, la question s'adressait. Je crois comprendre qu'elle intéresse les ministres de la Défense nationale (M. Cadieux), de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) et de l'Expansion économique régionale (M. Marchand).

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je le sais, désire donner une réponse complète à l'honorable député. Il s'excuse d'être absent ce soir. Bien que de retour des provinces Maritimes, il n'a pu se rendre à temps pour répondre à sa question.

Les ministres de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de l'Expansion économique régionale s'intéressent beaucoup à la question de l'honorable député, ainsi que le ministre du Travail (M. Mackasey), qui désire faire bénéficier ces employés des prestations d'assurance-chômage. Je croyais que c'était là l'essence même de la question du député, savoir si ces employés pouvaient bénéficier des prestations d'assurance-chômage.

● (10.30 p.m.)

[Traduction]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 31.)